

Concentration DSCC Paris

Jeudi 14 avril 2016

Juste une mise au point...

Alors que la DSCC continue d'avancer dans la mise en place du projet « concentration », visant de son point de vue à rapprocher La Poste de ses clients, la CFDT tenait à faire un point sur sa vision et ses demandes pour compenser les efforts d'adaptation imposés aux agents.

Rappelons qu'entre janvier 2015 et mars 2016, les agents de la concentration parisienne ont eu à subir :

- La fermeture des NEC et MTP.
- > Le rapatriement des collectes sur leur arrondissement d'origine.
- ➤ Le rapatriement et la réorganisation des services production et S3C sur leur arrondissement d'origine.

Lors de ces fermetures, transfert d'activités et réorganisations, la CFDT n'a eu de cesse de demander des mesures d'accompagnement dignes de ce nom. Tant pour permettre aux agents de trouver un poste qui leur conviennent que pour indemniser les préjudices subis et compenser les efforts fournis dans ces périodes.

Mais force est de constater que notre vision du principe « gagnant-gagnant » n'est pas du tout partagée par nos interlocuteurs DSCC. Tout est fait pour tirer à la baisse. Pour exemple : une proposition de 500€ pour solde de tout compte aux agents impactés par le projet concentration balayant de fait les barèmes indemnitaires habituels (mobilité fonctionnelle, mobilité géographique, etc...).

La CFDT n'accepte pas que les collègues de la concentration soient bradés.

La CFDT exige:

- > Une prime de 500€ pour les vacations supplémentaires (plus de samedis travaillés).
- ➤ Une prime de 500€ pour le déménagement d'un arrondissement à l'autre.
- L'application des fourchettes hautes des autres indemnités du BRH (mobilité fonctionnelle, mobilité géographique)
- La création d'un vivier priorisant les agents ayant dû changer de service pour réintégrer les services de collecte ou de production d'après-midi.